



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2018

(En dinars)

| LIBELLES | QUATRIEME TRIMESTRE TRIMESTRE 2018 | QUATRIEME TRIMESTRE TRIMESTRE 2017 | DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2017 AU 31/12/2018 | DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2017 AU 31/12/2017 |
|---|--|--|--|--|
| 1- Produits d'exploitation bancaires répartis en : | 361 604 940,910 | 271 174 317,077 | 1 265 136 802,964 | 972 175 907,500 |
| * Intérêts | 255 041 738,879 | 180 191 419,290 | 890 550 938,153 | 627 417 748,040 |
| * Commissions en produits | 51 920 844,094 | 46 061 877,255 | 185 890 136,828 | 168 118 266,318 |
| * Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières | 54 642 357,937 | 44 921 020,532 | 188 695 727,983 | 176 639 893,142 |
| 2- Charges d'exploitation bancaires réparties en : | 130 092 725,706 | 76 465 456,940 | 437 011 470,262 | 270 904 717,370 |
| * Intérêts encourus | 129 367 606,318 | 75 834 419,260 | 434 281 488,557 | 268 743 041,486 |
| * Commissions encourues | 725 119,388 | 631 037,680 | 2 729 981,705 | 2 161 675,884 |
| * Autres charges | | | | |
| 3- Produit net bancaire | 231 512 215,204 | 194 708 860,137 | 828 125 332,702 | 701 271 190,130 |
| 4- Autres produits d'exploitation | 2 501 310,616 | 2 694 979,804 | 11 431 727,553 | 10 129 053,721 |
| 5- Charges opératoires, dont: | 109 730 116,360 | 92 986 403,287 | 389 160 326,594 | 332 585 718,714 |
| * Frais de personnel | 57 075 387,717 | 58 764 763,720 | 220 882 506,093 | 217 314 122,557 |
| * charges générales d'exploitation (*) | 42 295 858,658 | 25 625 558,001 | 133 576 777,811 | 81 715 149,969 |
| 6- Structure du portefeuille : | - | - | 2 064 566 169,703 | 1 991 931 265,702 |
| * Portefeuille-titres commercial | - | - | 63 458 696,740 | 107 205 572,776 |
| * Portefeuille-titres d'investissement | - | - | 2 001 107 472,963 | 1 884 725 692,926 |
| 7- Encours des crédits nets | - | - | 10 692 911 496,183 | 9 393 663 590,219 |
| 8- Encours des dépôts, dont: | - | - | 11 513 046 844,515 | 10 585 228 392,769 |
| * Dépôts à vue | - | - | 5 777 508 115,571 | 5 370 550 040,267 |
| * Dépôts d'épargne | - | - | 2 690 349 316,446 | 2 434 226 682,847 |
| 9- Emprunts et ressources spéciales | - | - | 266 817 391,300 | 247 445 181,073 |
| * Emprunt obligataire | - | - | 0,000 | 0,000 |
| * Emprunts subordonnés | - | - | 206 545 003,029 | 181 149 873,781 |
| * Ressources spéciales | - | - | 60 272 388,271 | 66 295 307,292 |
| 10- Capitaux propres | - | - | 968 333 721,708 | 967 914 203,584 |

(*) Les charges générales d'exploitation au 31/12/2018 tiennent compte de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret

FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 2018

La BIAT a clôturé l'année 2018 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 828,1MD en accroissement de 18,1% par rapport à fin décembre 2017. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- ⇒ Une marge en intérêts de 456,3MD, en augmentation de 27,2% ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 183,2MD, en progression de 10,4% ;
- ⇒ Des autres revenus de 188,7MD, en augmentation de 6,8%.

⇒ **Des charges opératoires de 389,2MD marquant une évolution de 17,0% qui se décompose notamment en :**

- ⇒ Une augmentation des frais de personnel de 1,6 % ;
- ⇒ Un accroissement des charges générales d'exploitation de 63,5% provenant principalement de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 ;

Compte non tenu de cette cotisation de 31,5MD, l'évolution des charges opératoires aurait été de 7,5%.

⇒ **Des encours de dépôts de 11 513,0 MD, enregistrant un accroissement de 8,8% tiré notamment par les dépôts d'épargne (+10,5%) ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 10 692,9MD, en progression de 13,8%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/12/2018

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le Produit Net Bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au quatrième trimestre de l'année 2018.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2018 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-12-2018 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2018 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2018 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-12-2018.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre 2018. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2018 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2018. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2018.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du quatrième trimestre 2018, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2017 que celles relatives à l'année 2018.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au 31/12/2018 à 1 265 136 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire s'élèvent au 31/12/2018 à 437 011 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. *Capitaux propres*

Les capitaux propres au 31/12/2017 et au 31/12/2018 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2017 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 30/04/2018.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 31/12/2018 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés à cette même date.